

## PROLONGATION ET MODIFICATION

ENTRE : **L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**, personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, ayant son siège au 2640, boul. Laurier, 3<sup>e</sup> étage, Québec, province de Québec, G1V 5C1, représentée par Eric Jacob, Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

(l'« Autorité »)

ET :

**L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC**, personne morale légalement constituée et régie par le Code des professions, ayant son siège au 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal, province de Québec, H3B 2G2, représentée par Geneviève Mottard, CPA, CA, Présidente et chef de la direction, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

(l'« Ordre »)

(ci-après collectivement désignées comme étant les « parties »)

---

ATTENDU que les parties ont conclu une convention (la « Convention ») en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) (la « Loi ») qui s'échelonnait du 27 février 2017 au 26 février 2019, laquelle Convention demeure en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur d'une prolongation ou d'un remplacement de celle-ci;

ATTENDU que les parties désirent mettre fin au régime permis par la Convention, qui est prévu aux articles 59 à 69 de la Loi, et qu'elles désirent travailler conjointement afin d'assurer une transition harmonieuse, vers l'Autorité, des membres de l'Ordre visés par la Convention (la « Transition »), sous réserve du respect des conditions d'encadrement qui trouveront alors application;

ATTENDU que pour permettre d'effectuer la Transition, les parties ont convenu de prolonger la Convention jusqu'à la Date de fin (définie ci-après) et de modifier certaines de ses modalités;

Les parties conviennent de ce qui suit :

## **1. PROLONGATION ET MODIFICATION**

- 1.1. Par la présente prolongation et modification (la « Prolongation »), la durée de la Convention est prolongée jusqu'au 30 septembre 2022, à moins que les parties ne conviennent entre elles, par écrit d'une date antérieure (la première de ces deux dates à survenir est désignée la « Date de fin »).
- 1.2. Les parties conviennent de ne pas prolonger ou renouveler la Convention au-delà de la Date de fin, ni de la remplacer, conformément à l'article 14.2 de la Convention.
- 1.3. En dérogation de l'article 14.1 de la Convention, les parties conviennent que la Convention cessera définitivement d'être valide à la Date de fin.
- 1.4. L'Annexe 2 de la Convention (Liste des coordonnateurs de la convention et personnes-ressources) est remplacée par l'Annexe 2 modifiée ci-joint.

## **2. AUTRES TERMES**

- 2.1. Les termes de la Convention, incluant ses annexes, qui ne sont pas spécifiquement modifiés par les termes de la Prolongation, ou auxquels les termes de la Prolongation ne dérogent pas spécifiquement, demeurent en vigueur et inchangés.
- 2.2. La Prolongation tient lieu de renouvellement et de modification de la Convention au sens de l'article 63 de la Loi.
- 2.3. La Prolongation tient aussi lieu d'un avis de l'Ordre en vertu de l'article 12.1 de la Convention en vue de mettre fin à la Convention en date de la Date de fin.

## **4. ENTRÉE EN VIGUEUR**

- 15.1 La Prolongation prend effet à la date de signature de celle-ci par l'Autorité, étant entendu que l'Ordre sera le premier signataire de la Prolongation.

EN FOI DE QUOI, L'AUTORITÉ A SIGNÉ À \_\_\_\_\_

Ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2021

Par : \_\_\_\_\_  
Eric Jacob  
Surintendant de l'assistance aux clientèles et  
de l'encadrement de la distribution

EN FOI DE QUOI L'ORDRE A SIGNÉ À MONTRÉAL

Ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2021

Par : \_\_\_\_\_  
Geneviève Mottard, CPA, CA  
Présidente et chef de la direction

## **ANNEXE 2 MODIFIÉE**

### **LISTE DES COORDONNATEURS DE LA CONVENTION ET PERSONNES-RESSOURCES**

#### **Autorité des marchés financiers**

##### **Coordonnateur**

Louis Letellier  
Directeur de la certification et de l'inscription  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Tour Cominar  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Tél. : (418) 525-0337  
Courriel : [louis.letellier@lautorite.gc.ca](mailto:louis.letellier@lautorite.gc.ca)

##### **Personne-ressource**

Mélissa Perreault  
Directrice des pratiques de distribution et des OAR  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Tour Cominar  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Tél. : (418) 525-0337  
Courriel : [melissa.perreault@lautorite.gc.ca](mailto:melissa.perreault@lautorite.gc.ca)

#### **Ordre des comptables professionnels agréés du Québec**

##### **Coordonnatrices et Personnes-ressources**

Geneviève Beauchemin, CPA, CA  
Vice-présidente, Encadrement de la profession  
5, Place Ville Marie, bureau 800  
Montréal (Québec) H3B 2G2  
Tél. : 514 288-3256 [2806]  
Courriel : [gbeauchemin@cpaquebec.ca](mailto:gbeauchemin@cpaquebec.ca)

Lyne Lépine, CPA, CA  
Directrice, Soutien à l'exercice de la profession  
5, Place Ville Marie, bureau 800  
Montréal (Québec) H3B 2G2  
Tél. : 514 288-3256 [5018]  
Courriel : [llepine@cpaquebec.ca](mailto:llepine@cpaquebec.ca)